



ALLOCUTION PRÉSENTÉE  
PAR MONSIEUR GERMAIN RICHER, MAIRE

LE LUNDI 14 NOVEMBRE 2016

# SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE PRÉVOST

Chers contribuables et citoyens,

Conformément à la Loi, en cette fin d'année financière 2016, je vais vous présenter le résultat des états financiers 2015, la situation en cours pour 2016 ainsi que les grandes orientations pour 2017.

Les états financiers au 31 décembre 2015 nous indiquent un surplus de 1 056 905 \$. À la même date, la Ville possédait un surplus accumulé non affecté de 1 561 600 \$, lequel inclut le surplus de l'exercice 2015.

Pour l'année 2016, les membres du conseil municipal ont adopté un budget équilibré de 16 348 415 \$ et nous anticipons un surplus de 480 000 \$ selon nos projections à la fin septembre pour l'exercice en cours.

Veuillez noter que conformément à la Loi, la liste des contrats comportant des dépenses de plus de 25 000 \$ que la Ville a autorisées ainsi que la liste des dépenses de plus de 2 000 \$ conclues avec un même contractant, lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$, sont déposées au bureau du greffier pour consultation.

Comme le prévoit la Loi sur le traitement des élus municipaux, la rémunération annuelle pour les membres du conseil municipal en 2016 est la suivante :

Le maire reçoit un montant de 34 695 \$, le maire suppléant reçoit un montant de 3 096 \$, la rémunération des conseillères et conseillers est fixée à 11 579 \$, une allocation de dépenses est allouée au maire au montant de 16 248 \$, une allocation de dépenses est allouée au maire suppléant au montant de 1 548 \$ et une allocation de dépenses est allouée aux conseillères et conseillers au montant de 5 784 \$.

En outre, le maire reçoit à titre de membre de la MRC de la Rivière-du Nord, une rémunération au montant de 11 845 \$ et une allocation de dépenses au montant de 5 922 \$.

De plus, l'ensemble des membres du conseil municipal reçoit une rémunération maximale annuelle pour les comités de 3 708 \$ et une allocation de dépenses de 1 872 \$.

Pour 2016, la Ville, dans le cadre de son programme triennal d'immobilisations, a réalisé les projets suivants :

1. Mise à niveau de la télémétrie pour les équipements d'hygiène du milieu;
2. Réfection d'une partie de l'aqueduc et du pavage du chemin du Lac Écho et du pavage de la rue Louis-Morin;
3. Amélioration de rues locales pour le pavage, le drainage et les accotements;
4. Remplacement de certains véhicules et achats d'équipements lourds aux travaux publics;
5. Vidange des boues (eaux usées) à l'usine d'épuration;
6. Acquisition d'un terrain (rue Richer) à des fins institutionnelles; et
7. Construction d'un tamis pour la réserve de sable (rue Doucet).



Le conseil municipal continue à travailler à l'identification et à la priorisation des besoins en infrastructures pour les équipements institutionnels de la ville, centre communautaire, bibliothèque et autre.

Le conseil municipal a poursuivi sa réflexion sur la planification stratégique en consultant la population sur les différents enjeux socio-économique et environnemental.

Cette réflexion collective est en cours de processus et débouchera inévitablement sur l'analyse des concepts de participation et de responsabilisation. La véritable responsabilisation de la part des élus(es) et des citoyens (nes) est de reconnaître la contribution de nos employés(es) et de leur donner crédit pour leur engagement dans le cadre de leurs fonctions respectives. Le plan d'action du Plan stratégique de développement durable présentement en processus d'élaboration précisera les orientations pour le positionnement identitaire de notre collectivité.

La ville de Prévost investira plus de 5 millions pour compléter la réfection d'une partie des infrastructures en aqueduc, en égout et en voirie dans le cadre des subventions du Programme de transfert du retour de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (T.E.C.Q.) en lien avec le nouveau plan des interventions pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées.

En 2017, nous prévoyons nous consacrer aux projets suivants :

1. Réalisation des travaux de réfection d'aqueduc et d'égout dans le cadre du programme de subvention de la TECQ;
2. Poursuite d'amélioration des rues locales;
3. Réalisation du plan d'action du Plan stratégique de développement durable;
4. Remplacement de certains véhicules;
5. Réfection du chemin du Lac-Écho sur deux ans entre la rue Joseph et la limite de St-Hippolyte;
6. Tenue d'élection municipale générale;
7. Aménagement du boulevard du Curé-Labelle et affichage;
8. Acquisition de terrains à des fins communautaires et institutionnelles, et
9. Amélioration de la surface de roulement du parc linéaire (MRC).

En avril 2017, nous sommes en attente de l'implantation d'un local de la Société des Alcools du Québec sur notre territoire. Aussi, à la suite de notre récente rencontre avec la direction de Bell Canada, une étude de faisabilité est en cours pour l'internet à haute vitesse dans le secteur des Lacs Écho et René.

Nous sommes optimistes que des actions concrètes seront annoncées pour la réalisation à court terme (2 à 3 ans) du déploiement de la fibre optique dans ce secteur.

La ville de Prévost voit sa capacité restreinte de recevoir de nouvelles familles dans un contexte de réglementation régionale pour les 10 prochaines années. On devra favoriser la construction résidentielle dans des secteurs identifiés comme le périmètre urbain. Ce périmètre nécessite le raccordement obligatoire aux réseaux d'aqueduc et d'égout. Il sera possible de construire de nouvelles maisons le long de rues existantes et la ville ne pourra autoriser la construction ou l'ouverture de nouvelles rues. Ce qui aura comme impact de limiter la croissance en termes de population et de valeurs d'immeubles.

Je tiens à vous remercier de votre confiance et je suis persuadé qu'avec la participation des élus, nous pourrions mettre en place rapidement les procédures et les mécanismes de contrôle de la gestion pour l'ensemble des services à la population.

FAIT À PRÉVOST, CE 14<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE 2016.

**Le maire de Prévost, Germain Richer**